REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

VILLE DE RIORGES

N° 2_2

OBJET :

FINANCES

DECONSTRUCTION, CONSTRUCTION ET AMENAGEMENT D'UN BATIMENT COMMUNAL POUR LA PETANQUE DU VIEUX BEAULIEU

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL (FSIL) 2018

Délibération du Conseil Municipal

Séance du **8 FEVRIER 2018** - 20 h 30

LE MAIRE CERTIFIE

1. *Que la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrite, conforme au texte du registre des procès-verbaux du Conseil, a été affichée, par extrait à la porte de la Mairie le* 12 février 2018.

2. *Que le nombre des conseillers en exercice, au jour de la séance, était de* 33 *sur lesquels il y avait 24 membres présents, savoir :*

Jean-Luc CHERVIN, *maire* ; Martine SCHMÜCK, Eric MICHAUD, Véronique MOUILLER, Jacky BARRAUD, Nathalie TISSIER-MICHAUD, Nabih NEJJAR, Pascale THORAL, Alain CHAUDAGNE, Stéphane JEVAUDAN, *adjoints* ; Bernard JAYOL, Alain ASTIER, Gilles CONVERT, Nicole AZY, Pierre BARNET, Michelle BOUCHET, Brigitte MACAUDIERE, Isabelle BERTHELOT, Thierry ROLLET, Valérie MACHON, André CHAUVET, Chantal LACOUR, Suzanne LACOTE, Andrée RICCETTI, *conseillers municipaux.*

Absents avec excuses :

Roland DEVIS, Christian SEON, Blandine LATHUILIERE, Elodie PINSARD-BARROCAL, Martine LAROCHE-SZYMCZAK, Guy CONSTANT, Patrice RIVOIRE, Florence COLOMB, *conseillers municipaux*.

Absent sans excuses :

Rémy MUCYO, *conseiller municipal.*

Secrétaire élu pour la durée de la session : Chantal LACOUR

A l'ouverture de la séance, M. le Président a déposé sur le bureau de l'assemblée, le pouvoir écrit donné à un collègue par les conseillers municipaux empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L 2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

NOMS DES MANDANTS	NOMS DES MANDATAIRES
Roland DEVIS	Bernard JAYOL
Christian SEON	Eric MICHAUD
Blandine LATHUILIERE	Martine SCHMÜCK
Elodie PINSARD-BARROCAL	Chantal LACOUR

Le Conseil Municipal a donné acte de ce dépôt.

5 élus absents sans pouvoir : Rémy MUCYO, Martine LAROCHE-SZYMCZAK, Guy CONSTANT, Patrice RIVOIRE, Florence COLOMB

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-214201840-20180208-2_2-DE

Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 13/02/2018
Affichage : 12/02/2018

FINANCES

DECONSTRUCTION, CONSTRUCTION ET AMENAGEMENT D'UN BATIMENT COMMUNAL POUR LA PETANQUE DU VIEUX BEAULIEU DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL (FSIL) 2018

Pascale THORAL, adjointe, déléguée au patrimoine, expose à l'assemblée :

"L'association la Pétanque du Vieux Beaulieu est actuellement installée dans un local dans le sous-sol du château de Beaulieu, sis 141 rue de Saint-André. Les conditions de fonctionnement et d'accueil de celui-ci sont devenues insatisfaisantes et inadaptées au nombre de licenciés.

C'est pourquoi la ville de Riorges envisage de créer un espace de détente et de loisirs en réalisant la démolition du bâtiment communal délabré, situé au 232 rue Jean Plasse à Riorges, puis la construction sur le tènement d'un local aménagé pour accueillir cette association.

Ce futur équipement est implanté sur la parcelle cadastrée sous le numéro 67 de la section AR, d'une superficie totale de 653 m², jouxtant le parc public le Prieuré.

La ville de Riorges prévoit donc d'effectuer d'importants travaux de démolition puis de construction et d'aménagements intérieur et extérieur afin d'accueillir dans les meilleures conditions les membres du club, les manifestations et son public.

Les travaux permettront de créer un espace municipal à disposition des pétanqueurs, accueillant et convivial, adapté au nombre de licenciés du club, avec une salle de réunion, une cuisine adaptée et des sanitaires conformes à la réglementation d'accessibilité (hommes, femmes et personnes à mobilité réduite) ainsi que des terrains de pétanque.

Le bâtiment répondra à la réglementation thermique en vigueur, la RT2012.

Le coût global de cette opération est estimé à 230 000 € HT.

La programmation des travaux est envisagée courant du second semestre 2018 pour une durée estimée à 6 mois à compter de l'attribution des marchés.

Il est proposé de solliciter auprès de l'Etat une aide financière au titre du fonds de soutien à l'investissement local (FSIL) pour ce projet."

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-214201840-20180208-2_2-DE

Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 13/02/2018
Affichage : 12/02/2018

.../...

Vu la loi de finances pour 2016 ;

Vu la loi de finances pour 2017 ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

1. approuve le dossier d'investissement relatif à la déconstruction, la construction et l'aménagement d'un bâtiment communal pour l'association "Pétanque du Vieux Beaulieu" ;
2. approuve le dossier de demande d'aide financière relatif à ce projet ;
3. sollicite pour ce dossier, une subvention de l'Etat au titre du fonds de soutien à l'investissement local (FSIL), d'un montant aussi élevé que possible.

Ont signé au registre tous les membres présents
Certifié,
Riorges, le 12 février 2018
Le Maire
Jean-Luc CHERVIN

MAIRIE DE RIORGES
LOIRE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-214201840-20180208-2_2-DE

Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 13/02/2018
Affichage : 12/02/2018